

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2020

Conseillers municipaux en fonction : 12

Conseillers municipaux présents : 12

AMINOT Sébastien, AZZOPARDI Frédéric, BOURLON Aline, CONSTANTIN Miguel, EPOULET Gérard, FILLON Florbela, FOUILLET Olivier, FREMINE Dominique, GABILLY Jean-Marie, MENARD Evelyne, NERBUSSON Clémence, VIGNAULT Quentin

Date de la convocation : 08/12/2020

Secrétaire de séance : Mme NERBUSSON Clémence

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite ajouter une délibération à l'ordre du jour, à savoir lui donner l'autorisation pour solliciter un devis auprès de l'Entreprise VILLAIN => ajout validé

1/ Approbation du compte rendu du 24 novembre 2020

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 novembre n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Désignation d'un référent au sein des Commissions géographiques du S.M.B.V.S.N. (Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2020, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise a été créé, regroupant 3 anciens syndicats de rivières : le SYRLA (territoire du Lambon et de ses affluents), le Syndicat SR3 (Guirande, Courance et Mignon) et le S.I.A.H. (Autize et Égray).

Ce syndicat assure la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur les communes et intercommunalités concernées par le bassin hydraulique afférent en Deux-Sèvres et Charente-Maritime.

Monsieur le Maire précise que ce syndicat est constitué de 8 intercommunalités représentant 100 communes et que ses statuts prévoient l'instauration de Commissions géographiques à l'échelle des sous-bassins hydrauliques, à savoir :

- Autize – Vendée
- Sèvre niortaise amont – Lambon – Chambon – Égray
- Guirande – Courance – Mignon
- Marais mouillés.

Monsieur le Maire indique que ces Commissions n'ont pas de voix délibératives, mais peuvent être consultées par le Comité syndical. Elles ont pour mission d'associer les communes à la définition du contenu et de la programmation des actions à mener, dans le cadre du budget voté par le Comité syndical.

A cet effet, il est demandé au Conseil municipal :

De nommer un représentant au sein du Conseil municipal qui siègera au sein de la ou des Commissions géographiques du ou des sous-bassins du secteur de la commune de Germond-Rouvre.

Mme NERBUSSON Clémence se porte volontaire.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le choix de nommer Mme NERBUSSON Clémence en tant que représentante au sein des Commissions géographiques créées par le S.M.B.V.S.N.

b) Décalage du passage en M57 au 1^{er} janvier 2022 de l'expérimentation du C.F.U. (Compte Financier Unique)

Délibération n°72/2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal, qu'en 2019, la Trésorerie de Coulonges sur l'Autize avait demandé à certaines collectivités d'effectuer l'expérimentation du Compte Financier Unique qui, selon l'article 242 de la loi de finances 2019, se substituait pendant cette expérimentation au compte administratif et au compte de gestion des collectivités, pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives

L'expérimentation du Compte Financier Unique concerne le budget principal et les budgets annexes.

L'expérimentation du compte financier unique s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable **M57**, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local.

Le compte financier unique sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité ou du groupement, dans le respect de leurs prérogatives respectives

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Germond-Rouvre avait opté pour cette expérimentation et une Convention avait été signée, afin de débiter cette expérimentation au 1^{er} janvier 2021.

Or, à la suite de précisions apportées par la DGFIP sur le report d'un an de l'expérimentation du Compte Financier Unique et de ce fait, de l'adoption du plan comptable M57 simplifié, il est demandé aux Conseils municipaux qui avaient acté cette expérimentation de délibérer de nouveau afin d'acter le décalage du passage en M57 au 1^{er} janvier 2022. Il est précisé que la Convention signée reste inchangée.

Après vote et à l'unanimité, les membres de l'Assemblée émettent un avis favorable sur le décalage du passage en M57 au 1^{er} janvier 2022.

c) Tableau de classement des voies communales

Délibération n°73/2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal, que chaque année, les services de la Préfecture interrogent les communes, afin de connaître la longueur de la voirie communale.

Il précise que pour 30% de son montant, la seconde fraction de la Dotation de Solidarité Rurale des communes est répartie proportionnellement à la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal. C'est également le cas pour la fraction dite « cible » de la DSR régie par l'article L 2334-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A cet effet, afin de calculer la DGF pour l'année 2022, une délibération modifiant la longueur de la voirie communale doit être prise avant le 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire rappelle que la longueur de la voirie communale pour le calcul de la DGF 2022 est de 33.710 mètres.

Après vote et à l'unanimité, les membres de l'Assemblée émettent un avis favorable sur la modification de la longueur de la voirie communale qui s'élève à 33.710 mètres.

Monsieur le Maire rappelle que les voies concernées correspondent aux voies « recouvertes » et précise

que le dernier recensement de la longueur de la voirie communale date de 1997 et que des recherches au niveau des archives de la commune ont été effectuées.

d) Mise en place d'une procédure d'enquête publique concernant la Cour de la Borderie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la voie « Cour de la Borderie » est restée dans le domaine public.

Un nouvel arrivant ayant effectué l'acquisition d'un bâtiment, un problème se pose concernant un passage resté dans le domaine public.

Afin d'intégrer cette partie de la Cour de la Borderie dans le domaine privé, une enquête publique doit être effectuée, afin de recueillir l'avis des riverains.

Par conséquent, Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres de l'Assemblée sur la mise en place de cette enquête publique et de désigner un Commissaire Enquêteur.

Après vote et à l'unanimité, les membres de l'Assemblée émettent un avis favorable sur la mise en place de cette enquête publique et la désignation d'un Commissaire Enquêteur.

Monsieur le Maire précise qu'une information sera effectuée auprès des riverains de la Cour de La Borderie.

e) Intégration de plusieurs parcelles dans le domaine privé

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il y a plusieurs années, rue de la Merlandrie un échange de parcelles a été effectué entre un particulier et la municipalité, lors de l'aménagement de ladite rue.

En accord avec les services de l'urbanisme de la CAN, il a été convenu d'opérer une régularisation, par le biais d'un bornage, en respectant l'alignement.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres de l'Assemblée sur l'intégration de ces parcelles dans le domaine privé, suite au bornage.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent la réalisation du bornage, afin d'intégrer les parcelles dans le domaine privé.

f) Autorisation donnée à Mr le Maire de solliciter un devis auprès d'une Entreprise pour la fourniture de dalles à la buanderie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'à la suite des travaux de réfection de la couverture de la buanderie par l'Entreprise VILLAIN (dossier MILLE CHANTIERS), il a été constaté des problèmes d'infiltration d'eaux chez le voisin.

A cet effet, il serait judicieux de poser des dalles pour éviter ces infiltrations.

Monsieur le Maire sollicite par conséquent les membres de l'Assemblée afin de lui donner l'autorisation de consulter une Entreprise pour la fourniture de dalles.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à prendre contact auprès d'une Entreprise et l'autorisent à signer tous documents relatifs à ce dossier.

a) CAN : Conseil Communautaire

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2020.

Plusieurs délibérations figuraient à l'ordre du jour, et dont certaines concernaient :

- les attributions de PACT (Programme d'Appui Communautaire au Territoire) pour financer des travaux de sécurisation des voiries, effacement des réseaux, etc...)
- Présentation du D.O.B. (Document d'Orientation Budgétaire)
- les ressources humaines (modifications des tableaux de créations et suppressions de postes)
- la culture

A ce propos, un seul spectacle « Tous en Scènes » pourrait être subventionné par la CAN à hauteur de 50% (et non plus 60%) – le 2^{ème} spectacle pourrait être autofinancé.

b) Information : suite du dossier éolien

Le jeudi 10 décembre 2020 des représentants de notre commune et de la commune de Champdeniers se sont rencontrés pour échanger sur les projets d'implantation d'éoliennes sur nos territoires. Ci-dessous le compte-rendu de cette réunion, rédigé par Mr CONSTANTIN Miguel :

Les élus de Germond Rouvre ont présenté la démarche entamée, les actions réalisées (groupe de travail, projet de réunion publique en présence d'un développeur et d'un collectif d'opposants) et l'intérêt pour eux de rencontrer les élus de Champdeniers.

En retour, ces derniers ont manifesté leur satisfaction au regard de l'initiative prise et de la démarche.

Les élus sont unanimes pour dire qu'il est important de porter la réflexion à une échelle plus large que celle de la commune. Car en effet des éoliennes sur notre commune impacteraient des habitants de Champdeniers et vice versa. De plus il est intéressant de confronter les regards et ressentis que nous avons eu sur les développeurs que nous avons respectivement rencontrés.

Aujourd'hui ils ont rencontré deux développeurs (Falck et Elisio) qui sont tous deux intéressés par des projets mixtes sur nos deux communes.

Ils nous informent que la communauté de commune Val de Gâtine à la volonté d'avoir cette transparence concernant l'éolien sur l'ensemble de son territoire. Et ils nous précisent qu'il pourrait être judicieux que nous rencontrions le groupe de travail qui y réfléchit sur la communauté de commune.

Ensuite différentes réflexions non exhaustives autour de l'éolien sont abordées :

- la production de richesse d'une éolienne n'est souvent pas valorisée sur le territoire de production lorsque ce sont de grands groupes qui portent ces projets. L'intérêt de s'appuyer plutôt sur des développeurs locaux si un projet doit se faire (3D énergie filiale du SIEDS par exemple).
- l'existence d'une charte des bonnes pratiques autour de l'éolien qui aurait été réalisée en Charente ou dans le Mellois et la réflexion possible pour les territoires de l'exigence de critères contraignants pour l'implantation
- le suréquipement en éolienne en Deux-Sèvres au regard du reste de la Nouvelle Aquitaine.
- l'impact financier sur l'immobilier, l'impact visuel sur le paysage,
- l'absence de réflexion et d'action de la part des promoteurs sur la recherche d'une moindre consommation
- l'absence de projets précis dans un avenir proche ou plus lointain
- les questions relatives au démantèlement des éoliennes...

Un des élus, lui même riverain d'une des éoliennes propose de rencontrer le groupe de travail de notre commune pour échanger autour de son vécu en proximité d'une éolienne.

Ils sont intéressés pour assister à la réunion publique que nous organiserons.

c) Suivi du dossier « Fibre »

Suite aux différents courriers transmis aux Sénateurs, au Président de la CAN, au Président du Conseil départemental, au Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, seul Mrs MOUILLIER et FAVREAU (Sénateurs) ont répondu. Mr MOUILLER a précisé qu'il allait interpeller Monsieur le Préfet.

Les élus sont choqués par l'absence de réponse des intéressés de la CAN et Conseil Départemental. Ils considèrent qu'il est désormais légitime de diffuser plus largement cette information. Les modalités restent à déterminer (presse,...)

d) Point sur le personnel communal

Mr le Maire précise que Mme Valérie BRISTIELLE est désormais à plein temps sur le Secrétariat depuis le 14 décembre 2020.

e) Un groupe de travail a été créé sur la sécurisation du Bourg de Rouvre en lien avec ID 79 :

Un diaporama est présenté sur les éventuelles propositions de sécurisation à l'entrée Sud du bourg de Rouvre.

Il est envisagé :

- la création d'un plateau de 100 mètres de long au niveau du carrefour de la rue du Logis et du cimetière
- la réduction de la largeur de la voie
- la réalisation de surfaces de stationnement
- l'aménagement des abords et accès.

Le lancement de la procédure de recrutement d'un bureau d'études devra être réalisé en Janvier 2021,

f) Activités des agents :

- L'ancienne mairie de la Communale est en réfection (électricité) – des devis sont attendus pour le plafond
- Rendez-vous est pris avec un peintre pour la réfection d'un logement communal au chemin de la Prison

- Passage du lamier sur environ 6kms de route aux alentours du 15/01/2021, avec en priorité les routes sur lesquelles se trouvent les fils téléphoniques (l'entretien des chemins devra s'effectuer sur 3 ans). S'ensuivra un travail important de broyage (les copeaux servent pour les plantations)

- Réception du tractopelle jeudi 17/12 (avec reprise de l'ancien matériel) – il reste une pièce à réceptionner fin janvier –

g) Le prochain Conseil Municipal se déroulera le Jeudi 28 janvier 2021 à 18h30.

Fin du Conseil à 20h30